

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/94  
27 juillet 2005

(05-3394)

---

Conseil général  
27 et 29 juillet 2005  
Point 6 de l'ordre du jour

## SESSION SPÉCIFIQUE DU COMITÉ DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES

### Rapport du Président

1. Le présent rapport relatif au programme de travail sur les petites économies est présenté par le Président sous sa propre responsabilité.
2. Depuis la dernière réunion formelle de la Session spécifique, le 25 mai, les travaux se sont poursuivis dans le cadre de consultations informelles avec des groupes de Membres intéressés. Le programme de travail confié à la Session spécifique arrive maintenant à une phase critique. Plus tôt dans l'année, les Membres étaient convenus d'aller de l'avant en suivant une approche en trois étapes. Cette approche prévoit, conformément au mandat énoncé au paragraphe 35 de la Déclaration de Doha, une méthode d'examen des questions relatives au commerce des petites économies vulnérables, l'objectif étant de définir des réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage ces économies dans le système commercial multilatéral, sans que ne soit créée une sous-catégorie de Membres de l'OMC.
3. Les deux premières étapes de cette approche consistaient à identifier les caractéristiques des petites économies vulnérables et les problèmes liés au commerce qui pouvaient raisonnablement être imputés à ces caractéristiques. La Session spécifique a bien avancé dans l'examen des caractéristiques et des problèmes liés au commerce. Il est important de noter que la démarche suivie par les Membres pour analyser divers aspects de ces deux étapes ne permettrait pas de distinguer spécifiquement une sous-catégorie de pays.
4. La troisième étape, à laquelle la Session spécifique s'apprête à passer, consiste à essayer de définir des réponses aux problèmes liés au commerce, qui ont été identifiés. Dans la toute dernière proposition discutée au Comité, des Membres ont examiné des "éléments de réponse" qui pourraient faciliter l'élaboration de certaines recommandations. Les Membres sont maintenant sur le point de commencer leurs travaux sur ce que certains auteurs de propositions ont appelé la "phase des solutions".
5. Le programme de travail sur les petites économies est aussi lié au fait que de nombreuses questions intéressant les petites économies vulnérables font actuellement l'objet de négociations dans d'autres organes. La Session spécifique n'est pas un groupe de négociation en soi, mais elle prend part au Programme de travail de Doha. Plusieurs Membres pensent que certaines des questions particulières soulevées au sein de la Session spécifique devraient être traitées par les groupes de négociation pertinents, tandis que d'autres veulent éviter un éventuel chevauchement des travaux. Je suis d'avis que la Session spécifique peut mener ses activités parallèlement aux organes de négociation.

./.

6. L'examen par les organes de négociation des propositions présentées par les petites économies devrait être effectué à la lumière des mandats et cadres respectifs convenus par les Membres, qui figurent dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans la Décision du Conseil général du 1<sup>er</sup> août 2004. Certains des organes de négociation ne sont peut-être pas prêts à examiner ces propositions tant que les principaux éléments de leurs domaines respectifs n'ont pas été précisés, mais il est nécessaire de reconnaître que les groupes de négociation devraient examiner les propositions concernant les problèmes liés au commerce des petites économies vulnérables, rapidement et en temps utile, pour respecter les dispositions du paragraphe 35 de la Déclaration de Doha. La Session spécifique surveillera ce processus et veillera à ce qu'un arrangement soit trouvé pour que les préoccupations des petites économies vulnérables soient prises en compte d'une manière appropriée et équilibrée dans les négociations.

7. Je reste optimiste quant à la réalisation du mandat confié à la Session spécifique et à la formulation de solutions pour traiter les problèmes liés au commerce des petites économies vulnérables. Dans ce but, j'ai l'intention d'intensifier nos travaux dans les mois à venir. Je demande instamment à tous les Membres de rester mobilisés dans ce processus, pour que nous puissions faire des recommandations appropriées au Conseil général à temps pour la sixième Conférence ministérielle.

---